



Communiqué de presse

Mouvement contre le **R**acisme et pour l'**A**mitié entre les **P**euples

43 boulevard de Magenta - 75010 Paris

01 53 38 99 99 - www.mrap.fr - mrap@mrap.fr

 @mrapofficiel

 @MRAPOfficielNational

Le MRAP condamne les nouvelles procédures de dissolution mises en œuvre par Retailleau

Le pouvoir a donc une fois de plus décidé d'utiliser l'arme de la dissolution pour s'attaquer à ceux « qui gênent » !

Il a d'abord annoncé une procédure de dissolution de la « Jeune Garde », organisation antifasciste fondée à Lyon en 2018. Cette organisation est née dans un contexte où l'extrême droite lyonnaise a mis le Vieux Lyon sous contrôle, où les militants de gauche et les militants syndicalistes risquent chaque jour d'être agressés s'ils osent s'aventurer dans ce quartier et où l'organisation Génération Identitaire a été dissoute, alors que ses satellites, tels que « La Traboule » ou « Top Sport Rhône » continuent leurs activités agressives. Mais c'est Jeune Garde qui est menacée !

Notons qu'à Dunkerque, la « Brigade française patriote » n'a, elle, toujours pas été dissoute. C'est pourtant un de ses responsables qui a assassiné, en roulant par trois fois sur lui, Djamel Bendjaballah, sous les yeux de fille de 10 ans. Djamel avait pourtant déposé trois plaintes pour discrimination raciste, avec demande de protection, plaintes classées sans suite. Et aujourd'hui, la justice ne retient toujours pas la circonstance aggravante de racisme !



Communiqué de presse

Mouvement contre le **R**acisme et pour l'**A**mitié entre les **P**euples

43 boulevard de Magenta - 75010 Paris

01 53 38 99 99 - www.mrap.fr - mrap@mrap.fr

 @mrapofficiel

 @MRAPOfficielNational

A suivi l'annonce de l'ouverture d'une autre procédure concernant cette fois l'organisation « Urgence Palestine ». Le MRAP a d'importantes divergences avec les positions d'UP, mais comme disait Voltaire « Je ne suis pas d'accord avec vous, mais je me battrai pour que vous ayez le droit de le dire ». Aujourd'hui, une fois encore, c'est le droit de dire son opposition à la politique de Nétanyahu qui est confisqué, c'est une fois encore l'accusation infamante d'antisémitisme qui frappe tous ceux qui dénoncent les crimes de guerre, les crimes contre l'humanité et le « probable génocide en cours », selon le terme retenu par la CPI au début de l'année 2024, commis tant à Gaza qu'en Cisjordanie.

Cette dissolution intervient à un moment où la ministre Aurore Bergé propose une loi qui isolerait l'antisémitisme des autres formes du racisme, en ferait un délit spécifique et assimilerait l'antisionisme à l'antisémitisme.

Le MRAP rappelle que la lutte contre l'antisémitisme a toujours fait partie de ses combats fondamentaux, mais aussi son soutien à tous les peuples qui luttent pour leur liberté, dont le peuple palestinien. Il exige que le gouvernement renonce à ces dissolutions. Réduire la liberté d'expression n'a jamais été une solution pour résoudre les problèmes.

Bureau National

Association créée en 1949 | Habilitée à intervenir en zone d'attente

Dotée par l'État des agréments « éducation nationale » et « jeunesse et éducation populaire »

Membre de la Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme (CNCDH)

Organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès des Nations Unies